



Béziers, le 26 octobre 2018

Monsieur John BEARD
Directeur du département Vieillessement
et qualité de vie
Organisation Mondiale de la Santé
Avenue APPIA 20
1211 GENEVE 27

Objet : Lettre d'engagement – Adhésion au Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés

Monsieur le Directeur,

La population de Béziers connaît actuellement des changements importants. Elle s'accroît régulièrement pour dépasser lors des derniers recensements les 77 000 habitants.

Dans sa composition, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans représente d'ores et déjà 28,5 % de la population.

Attractif par son climat et par sa position sur l'arc méditerranéen, le territoire de Béziers suit donc les grandes tendances d'urbanisation et de vieillissement de la population constatées au niveau mondial.

La ville de Béziers a pour exigence que le bien vieillir en bonne santé soit le quotidien des seniors biterrois.

À cet effet, la collectivité s'est dotée, en 2017, d'un Office des Seniors et s'appuie sur le conseil d'animation de cette structure, sur les dix sept comités de quartier, sur les conseils seniors des quatre maisons de quartier et sur le groupe relais, expert parcours santé de seniors, pour recueillir les souhaits des aînés et encourager leur participation à la vie de la cité.

S'engageant depuis 2017 dans une réflexion globale pour offrir un cadre de vie accueillant pour tous, la ville de Béziers souhaite rejoindre le réseau mondial des Villes Amies des Aînés.

Nous avons pris connaissance et acceptons de promouvoir, de respecter et de faire partager :

- les valeurs et principes qui sont au cœur de l'approche du Réseau Mondial OMS des Villes Amies des Aînés:

- le respect de la diversité : les personnes âgées sont constituées de groupes homogènes, avec des capacités de ressources, des préférences et des styles de vie divers,
- l'équité : les inégalités, les particularités (âge, genre, handicap, orientation sexuelle statut socio-économique, l'appartenance ethnique, la laïcité et la religion) doivent être identifiées et consignées,
- la participation des personnes âgées doit être favorisée et valorisée,
- les droits des personnes âgées doivent être respectés afin qu'elles puissent vieillir et mourir avec dignité.

- le processus de création d'une Ville Amie des Aînés par :

- la co-conception et co-création avec les personnes âgées,
- une approche participative ascendante et l'engagement des moyens de la collectivité,
- une approche intergénérationnelle et solidaire.

La ville de Béziers s'engage, en incitant la participation active des aînés, dans un cycle de 5 ans comprenant :

- un diagnostic urbain : après avoir établi un état des lieux des actions déjà engagées, le diagnostic permettra d'identifier les points forts et les points à améliorer de la ville.

- un plan d'action : établi suite au diagnostic et après définition par la municipalité des axes prioritaires à développer. Il contient les objectifs et les actions à privilégier pour un meilleur vivre ensemble et s'accompagne d'indicateurs.

- La mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'action,

- Une évaluation du plan d'action.

Un bilan sera ensuite adressé à l'OMS.

En s'inscrivant dans la démarche Ville Amie des Aînés, la ville de Béziers met en avant sa situation, ses réalisations et sa volonté de continuer à développer des actions en matière de proximité et de liens intergénérationnels.

Par sa préoccupation concernant le bien-vivre de sa population et notamment des aînés et son souhait de construire, dès à présent, la ville de demain, la ville de Béziers souhaite rejoindre le réseau mondial d'échanges et de réflexions des Villes Amies des Aînés.

En ma qualité de Maire je serai le référent du programme Béziers « Ville Amie des Aînés » ; Madame Bénédicte Firmin, Adjointe au Maire et Mme Georgia de Saint-Pierre Conseillère déléguée aux Aînés pourront être amenées à me suppléer.

Monsieur Jean-Luc Montès est désigné comme référent administratif et personne/contact pour le réseau mondial de l'OMS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Robert MENARD



**Maire de Béziers,
Président du CCAS**

Pièces jointes :

- *délibération du Conseil Municipal de la ville de Béziers du 24 septembre 2018 - adhésion au réseau mondial OMS et au réseau francophone des villes amies des aînés, désignation d'élus représentant la ville,*

- *délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 25 octobre 2018 – programme ville amie des aînés, désignation du CCAS comme maître d'ouvrage,*

- *formulaire d'inscription.*



CM180924D009

Publié le :

26 SEP. 2018

Certifié exécutoire
Le Maire,



P/Le Maire par délégation

Béatrice DELMAS

DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE

26 SEP. 2018

VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).
Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. FOURNIER, M. ABID, Mme DAUGAS, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, Mme PELAEZ, Mme RUL, Mme FUCHS, Mme DELBAERE, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, Mme BOISJOT, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ROQUE, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. MOULIN, Adjoint. Madame ANDRIEU, M. BOZKURT, M. CHOUKRI-TOURI, Mme JULLIAN, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : O. DELBAERE

Pôle : ADG

Service :
09/2018

Réf. Service : ADG/ECM/CC

OBJET : 9 - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion au réseau mondial OMS et au réseau francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation d'élus représentant la Ville.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui pour la première fois dans l'histoire, toute personne peut espérer vivre jusqu'à 80 ans et au-delà.

Combinée à un taux de fécondité peu élevé, cette situation conduit à un vieillissement rapide de la population auquel la ville de Béziers n'échappe pas.

Parallèlement et bien que la population de la ville de Béziers s'accroisse régulièrement, le vieillissement de la population est bien avancé puisque les personnes de plus de 60 ans représentent 28,5 % (contre 24 % en France).

De même, la tranche d'âge correspondant au grand âge, les plus de 75 ans, est nettement supérieure à la moyenne métropolitaine : 12,3 % à Béziers contre 9,1 % en France.

Au delà des réponses de santé publique accompagnées par le service de santé publique de la Mairie et par le CCAS, membres du réseau de santé Béziers Méditerranée, au-delà des réponses d'accompagnement dans le maintien de l'autonomie, services en régie directe d'aide à domicile et établissements d'hébergements pour personnes âgées, la Mairie et le CCAS, préoccupés par le vieillissement d'une part importante de sa population, s'ouvrent, au travers de leurs actions, vers un champ nouveau et beaucoup plus vaste pour prendre en compte cette profonde mutation.

Ainsi un office des seniors a été mis en place en 2017 par le CCAS afin de répondre aux nombreuses demandes des usagers. Pour mieux prendre en compte les seniors, coordonner les acteurs et partenaires, la ville et le CCAS s'appuient sur le conseil d'animation de cette structure, sur les dix-sept comités de quartier, sur les conseils senior des quatre maisons de quartier sur le groupe expert parcours santé ainsi que tout acteur local auprès du 3^{ème} âge.

Aujourd'hui la ville de Béziers souhaite intégrer le mouvement « Ville Amie des Aînés » lancé par l'Organisation Mondiale de la Santé pour conforter un environnement urbain participatif et accessible favorisant un vieillissement actif.

Cette démarche suppose un découplage technique afin d'éviter une approche essentiellement médico-sociale.

Le vieillissement en bonne santé agrège notamment l'absence de maladie, et tous les bénéfices dont nous pourrions être privés si la ville ne parvenait pas à faire les adaptations nécessaires dans les huit thématiques qui peuvent avoir une influence sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées.

Trois concernent l'environnement bâti :

- bâtiments et espaces extérieurs,
- transport et mobilité,
- habitat.

Cinq concernent l'environnement :

- culture et loisirs,
- autonomie, services et soins,
- participation citoyenne,
- lien social et solidarité,
- information et communication.

En participant à cette démarche, la ville s'engage sur un cycle de 5 ans renouvelable, dans un travail continu et permanent de prise en compte du vieillissement :

- ➔ la première phase consiste à s'inscrire officiellement dans la démarche. Pour cela, la présente délibération accompagnée d'un courrier d'engagement présentant la ville doit être adressés à l'OMS et au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés pour solliciter l'entrée de la ville de Béziers dans la démarche VAA.
- ➔ la deuxième phase consiste en la mise en place d'un diagnostic urbain pour permettre d'identifier les points faibles et les points forts de la ville.
- ➔ la troisième phase consiste en l'élaboration d'un plan d'actions avec la participation ascendante des personnes âgées dans le respect de leur diversité et avec équité entre les groupes identifiés

- la quatrième phase consiste en l'analyse de l'expérience, la communication des résultats et la mise en œuvre des suites de la démarche.

La ville étant le porteur du projet de développement territorial « Ville Amie des Aînés », le CCAS est le maître d'ouvrage chargé de le mettre en œuvre.

Le réseau francophone accompagne les villes dans la démarche « Ville Amie des Aînés » initié par l'OMS en leur proposant des outils et un site internet. Il offre ainsi l'opportunité de communiquer avec les autres villes déjà engagées dans la dynamique via un partage d'expérience.

Ce réseau a également pour objectif de valoriser les actions entreprises dans les Villes Amies des Aînées et de proposer l'organisation d'événements nationaux ou régionaux.

La ville de Béziers doit adhérer à l'association du réseau francophone des « Villes Amies des Aînés ». La cotisation est payable annuellement au cours du 1^{er} semestre.

Cette adhésion est fixée en fonction de la taille de la ville.

Pour la ville de Béziers en 2018, elle s'élève à 870 €. La ville doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Conformément aux articles L2121-21 et L2121-33 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à procéder à cette désignation selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élections à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que conformément au même article L2121-21 le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Il a été décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Opération de vote à main levée.

Déclaration de candidatures :

Monsieur Le Maire, Mme Bénédicte FIRMIN, Mme Georgia DE SAINT PIERRE pour représenter la collectivité.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est demandé :

- d'adopter ce dispositif d'entrée et d'engagement dans la démarche « Ville Amie des Aînés »,
- d'adopter le paiement de la cotisation auprès du Réseau Francophone « Ville Amie des Aînés », en application du barème fonction de la population,
- et de désigner Monsieur le Maire et ses suppléantes, l'adjointe au Maire Madame Bénédicte Firmin et la conseillère déléguée aux aînés Madame Georgia de Saint Pierre, représentant la collectivité, dans cette démarche.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

expédition conforme
le Maire





République Française
**Centre Communal d'Action Sociale
de la VILLE de BÉZIERS**



Département de l'Hérault

1107

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

09 NOV. 2018

DRCL - PLATEFORME

DÉLIBÉRATION N°DEL- 38.2018

Séance du 25 octobre 2018

Publié le : Certifié exécutoire, le-Président	Partie réservée au visa de la Préfecture
--------------------------------------------------	---------------------------------------------

L'an deux mille dix huit et le jeudi vingt-cinq octobre à 16h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Béziers s'est réuni dans la salle des séances de l'établissement.

Étaient présents : M. Robert **MENARD**, Président du CCAS,

M^{me} Caroline **DESCHAMPS**, Vice-présidente,

M^{mes} Suzanne **BOUGOURD**, Yvette **CASES**, Nicole **CASSAFIERES**,
Georgia de **SAINT-PIERRE**, Bénédicte **FIRMIN**, Annie **SCHMITT**, Nicole
ZENON, administrateurs,

MM José **FOLGADO**, Michel **MOULIN**, Daniel **PAREDES**, Serge **POLATO**,
administrateurs.

Absents excusés : M^{mes} Françoise **ARNAUD-ROSSIGNOL**, Éliane **BAUDUIN**, administrateurs,
M. Bernard **ESPEROU**, administrateur.

Pouvoir donné : M^{me} Magali **BOSREDON** à Georgia de **SAINT-PIERRE**.

*La séance ouverte, l'ordre du jour appelle : **AFFAIRES GENERALES – Désignation du CCAS comme Maître d'Ouvrage de l'opération "Ville amie des aînés"**.*

Monsieur le Président indique aux administrateurs que, par **délibération du 24 septembre 2018**, le **Conseil Municipal** a entériné l'entrée et l'engagement de la ville de Béziers dans la démarche « Ville Amie des Aînés » lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le programme « Béziers Ville Amie des Aînés » va bouleverser les manières de prendre en compte les seniors au sein de l'ensemble des actions menées par la ville et le CCAS.

Aussi la ville, porteur du projet de développement territorial « Ville Amie des Aînés » a fait le choix d'en confier la maîtrise d'ouvrage au CCAS.

La mission du CCAS, prévue par la réglementation, est l'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur la commune.

En participant à cette démarche le CCAS s'engage sur **un cycle de 5 ans** renouvelable dans un travail d'animation continu et permanent de prise en compte du vieillissement par les services municipaux et par les services du CCAS comme par les institutions publiques et privées mais aussi par le secteur associatif, pour conforter un environnement urbain participatif et accessible favorisant un vieillissement actif.

Le CCAS veillera à éviter que le programme ne se cantonne à la seule approche médico-sociale et prendra en compte les huit thématiques suivantes, ayant une influence sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées :

- bâtiments et espaces extérieurs,
- transport et mobilité,
- habitat,
- culture et loisirs,
- autonomie, services et soins,
- participation citoyenne et emploi,
- lien social et solidarité,
- information et communication.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration acceptent, à l'unanimité, la mission de maîtrise d'ouvrage « Ville Amie des Aînés » pour le CCAS.

Fait et délibéré au CCAS de la Ville de Béziers,
le 25 octobre 2018



Le Président du CCAS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Ménard', written over a blue circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

Robert MENARD